

SEANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EYMOUTIERS dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 novembre 2019

Présents : Mmes PLAZANET M., LOURADOUR P., CHABANAT C., MONVILLE D., I. SIMON ; MM. FAYE J-P., PONS G., SUDRON F., RIBOULET J., SIMON P., WERTHMANN G., PERDUCAT D., MALET P., PEYRISSAGUET J-J. ;

Excusées : Mmes RIGOUT D., GLANGEAUD D. ;

Absents : MM. PIQUEREL O., RABOISSON T. ; Mme LEVENTOUX H. ;

Mme Delphine GLANGEAUD, a donné procuration à Mme Mélanie PLAZANET ;
Mme Delphine RIGOUT a donné procuration à Mme Dominique MONVILLE ;

M. Philippe SIMON a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- 01/ BUDGET PRINCIPAL - DELIBERATION MODIFICATIVE DE CREDITS
- 02/ BUDGET CHAUFFERIE - EXERCICE 2019 - CREDIT DE TVA - MODIFICATIONS DE CREDITS POUR REGULARISATION DE L'AUTO-CONSOMMATION
- 03/ OPERATION COLLEGE ET CINEMA – TARIF
- 04/ BUDGET PRINCIPAL - EMPRUNT DE 100 000 €
- 05/ BUDGET 2020 - AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
- 06/ BUDGET CINEMA - MODIFICATIONS DE CREDITS - EXERCICE 2019
- 07/ REMPLACEMENT DES JEUX DE L'AIRE DU PRE LANAUD
- 08/ CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DE PARCELLES COMMUNALES PAR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS
- 09/ MISSION D'INSPECTION EN MATIERE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL
- 10/ SUBVENTIONS
- 11/ MOTION RELATIVE À LA FIN DE L'ATTRIBUTION D'UNE COULEUR POLITIQUE POUR LES CANDIDATS DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 9 000 HABITANTS

1 / BUDGET PRINCIPAL - DELIBERATION MODIFICATIVE DE CREDITS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2019 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après:

OBJET	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Art.- Opération	Sommes	Art.- Opération	Sommes
INVESTISSEMENT				
Ecluse	2313 - OP0188	74 640,00		
Voirie installations techniques			2315 – P0195	2 300,00
TOTAL		74 640,00		2 300,00
Virement de la section de fonctionnement	021R	72 340,00		
Virement à la section d'investissement	023D	72 340,00		
FONCTIONNEMENT				
Apprentis	6417	2 100,00		
Indemnités des élus	6531	140,00		
Divers services extérieurs			6288	6 874,00
Formation professionnelle			6333	232,00
CDG - CNFPT			6336	417,00
Personnels titulaires			6411	1 600,00
Personnels non-titulaires			6413	48 000,00
Contrats CAE			64168	136,00
Urssaf			6451	14 400,00
Caisses de retraite			6453	1 800,00
Assedic			6454	550,00
Médecine du travail			6488	351,00
Cotisations retraite élus			6533	140,00
Intérêts des emprunts			66111	80,00
TOTAL		2 240,00		74 580,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits ci-dessus.

2 / BUDGET CHAUFFERIE - EXERCICE 2019 - CREDIT DE TVA - MODIFICATIONS DE CREDITS POUR REGULARISATION DE L'AUTO-CONSOMMATION

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de régulariser les crédits de TVA perçus avant le vote du coefficient de déduction rapporté à l'autoconsommation. Elle précise que les crédits prévus à certains articles du budget de l'exercice 2019 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après:

OBJET	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Art.-Opération	Sommes	Art.-Opération	Sommes
FONCTIONNEMENT				
Broyage de bois	6228	4 276,00		
Electricité eau...			6061	3 608,00
Intérêts			66111	668,00
TOTAL		4 276,00		4 276,00

Par ailleurs, Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants:

Désignation des articles		Crédits supplémentaires à voter	
Intitulé	N°	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT			
Subvention Etat (DETR-FSIL)	1311	4 400,00	
Emprunt	1641	23 400,00	
Constructions	2313		26 550,00
Matériels divers	2188		1 250,00
TOTAL EGAL		27 800,00	27 800,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits ci-dessus.

3 / OPERATION COLLEGE ET CINEMA - TARIF

Afin de pouvoir participer à l'opération « Collège et cinéma », Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un nouveau tarif pour la régie du cinéma.

Le tarif d'entrée applicable à cette opération est de 2,50 € par élève.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, décide à l'unanimité :

- de créer un tarif « Collège et cinéma » de 2,50 €,
- que ce tarif sera applicable à compter du 1^{er} décembre 2019.

4 / BUDGET PRINCIPAL - EMPRUNT DE 100 000 €

Madame le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de recourir à un emprunt d'un montant de 100 000 € permettant le financement des dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de contracter un emprunt de 100 000,00 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Ouest dans les conditions suivantes :

- ✓ Montant : 100 000,00 €
- ✓ Durée : 20 ans
- ✓ Taux annuel fixe : 0,81 %
- ✓ Périodicité : trimestrielle

- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'emprunt avec le Crédit Agricole du Centre Ouest.
-

5 / BUDGET 2020 - AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dans l'attente du vote des budgets primitifs 2020, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à régler les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur les budgets de l'année 2019.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à régler les dépenses d'investissement à concurrence de 25 % des crédits ouverts en 2019.
-

6 / BUDGET CINEMA - MODIFICATIONS DE CREDITS - EXERCICE 2019

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants:

OBJET	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Art.- Opération	Sommes	Art.- Opération	Sommes
FONCTIONNEMENT				
Contrats d'entretien	611	190,00		
SACEM-autres charges			65888	190,00
TOTAL DEPENSES		190,00		190,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modifications de crédits ci-dessus.

7/ REMPLACEMENT DES JEUX DE L'AIRE DU PRE LANAUD

Madame le Maire indique qu'une consultation a été lancée auprès de 4 entreprises pour l'aménagement situé au parc du Pré Lanaud.

Les entreprises COMAT et VALCO et PROLUDIC ont adressé une offre.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes propositions, délibère et décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre présentée par la société COMAT & VALCO pour un montant de 6 973,15 € HT,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

8/ CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DE PARCELLES COMMUNALES PAR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS

Lors de sa séance du 17 septembre 2019, le conseil municipal avait délibéré sur l'application du régime forestier à des parcelles situées à Bussy. Cette décision avait été prise dans le but de confier la gestion de ce site au Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine. Deux autres secteurs situés à Meilhaguet et à Bêthe, réunissent également les conditions pour bénéficier de ce traitement.

Un projet de convention a été établi par le CEN sur lequel le Conseil Municipal doit se prononcer. La présente convention porte sur 3 sites distincts, tous inclus dans le périmètre d'action du programme « Sources en action » :

Zones humides du ruisseau de Bêthe, Tourbière de Meilhaguet, Gorges de la Vienne à Bussy

- **Zones humides du ruisseau de Bêthe**

Les zones humides du ruisseau de Bêthe sont constituées d'habitats humides liés aux eaux courantes, de boisements de ripisylve et de milieux tourbeux en déprise. On note la présence de surfaces importantes de tourbière boisée, habitat exceptionnel. Elles sont localisées à proximité de l'Etang de Bêthe, sur la commune d'Eymoutiers et sur la masse d'eau FRGR 1142, « La Ribière et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne »

Le CEN Nouvelle-Aquitaine a rédigé en 2014 une notice de gestion afin de diagnostiquer les enjeux environnementaux sur le bassin versant du ruisseau de Plainartige, confluent du ruisseau de Bêthe. Celle-ci décline un ensemble d'objectifs et d'actions pour la conservation

Dans le cadre du programme « Sources en action », le CEN et le Syndicat Monts et Barrages ont travaillé en collaboration pour la mise en place d'aménagements de protection des berges, de continuité écologique et de gestion de la ripisylve.

- **Tourbière de Meilhaguet**

Il s'agit de 2 parcelles tourbeuses situées à Meilhaguet, à proximité du ruisseau de la Roche. On y observe des habitats de tourbière haute active (buttes à buissons nains) et de boulaie tourbeuse et d'aulnaies riveraines. Elles se situent sur le bassin versant d'un affluent du ruisseau de Grigeas, situé dans la masse d'eau FRGR 0370, « La Combade et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne ».

- **Gorges de la Vienne à Bussy**

Les 4 parcelles en régime forestier concernés par la convention correspondent à des habitats de bois de pente, plus précisément des Chênaies-Charmaies sur éboulis. Une partie des parcelles D148 et D152 situées en bordure de la Vienne abritent une ripisylve relativement ancienne, composée d'aulnes et de tilleuls. Elles sont localisées à proximité du site Natura 2000 FR7401148 « Haute-vallée de la Vienne », dans la ZNIEFF de type 1 « Vallée de la Vienne à Bussy-Varache » et dans le périmètre d'un site inscrit.

Elles s'inscrivent sur la masse d'eau FRGR 0357a « La Vienne de la retenue de Bussy jusqu'à la confluence avec la Maulde ».

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la convention cadre de partenariat signée entre l'ONF Limousin et le CEN Nouvelle-Aquitaine, à Saint-Gence (87), le 16 février 2004 et en constitue un élément d'application, au titre de son article IV. La commune d'Eymoutiers est, de son côté, soucieuse de préserver la richesse et la qualité de ses milieux naturels. Elle est établie pour une durée de 15 années entières et consécutives soit la durée d'application de l'aménagement forestier de la forêt communale d'Eymoutiers. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une période identique.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
-

9 / MISSION D'INSPECTION EN MATIERE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les collectivités territoriales doivent disposer d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail en vertu de l'article 5 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Pour ce faire, les possibilités suivantes leur sont offertes :

- soit passer convention à cet effet avec le Centre Départemental de Gestion,
- soit désigner, après avis du CT/CHSCT leur propre Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) dans le domaine de la santé et de la sécurité.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- de solliciter la mission d'inspection
- de l'autoriser à signer avec le Centre de Gestion de la Haute-Vienne la convention qui en régit les modalités de mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes propositions, délibère et décide à l'unanimité :

- de solliciter la mission d'inspection proposée par le Centre de Gestion de la Haute-Vienne,
 - d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le CDG conclue pour une durée de trois années civiles pleines, à compter du 01 janvier 2020
 - d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour assurer cette dépense.
-

10/ SUBVENTIONS

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention :

- de 250 euros au Club Eymoutiers Minéraux ;
- de 2 000 euros à l'association Les Abattoirs d'Eymoutiers.
-

M. Jean RIBOULET s'est retiré au moment des débats et du vote de la subvention au Club Eymoutiers Minéraux.

Les crédits nécessaires figurent à l'article 6574 du budget.

**11/ MOTION RELATIVE À LA FIN DE L'ATTRIBUTION D'UNE COULEUR POLITIQUE POUR LES CANDIDATS
DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 9 000 HABITANTS**

Le conseil municipal d'Eymoutiers, après en avoir délibéré :

Considérant l'annonce du Ministre de l'Intérieur de la fin de l'attribution d'une couleur politique pour les candidats dans les communes de moins de 9 000 habitants ;

Considérant qu'une telle mesure est annoncée à six mois du scrutin et porte atteinte à la démocratie ;

Considérant que les électrices et les électeurs ont le droit de savoir pour qui ils votent, en toute connaissance des valeurs et de l'identité politique des candidats ;

Considérant qu'en 2014, pour les 8 870 communes de France qui comptent entre 1 000 et 9 000 habitants, celles où des candidates et des candidats qui avaient déclaré une étiquette politique étaient au nombre de 8 300, soit 95% d'entre elles ;

Considérant que la moitié des Françaises et des Français vivent dans une commune de cette taille et que l'élection municipale est, après l'élection présidentielle, celle qui mobilise le plus ;

Considérant qu'une telle décision, en minimisant délibérément l'engagement idéologique et les valeurs portées par les candidates et les candidats, aurait des répercussions en cascade sur tous les scrutins ;

- S'oppose avec vigueur à cette proposition qui s'apparente à une manipulation électorale ;
 - Rappelle que la démocratie n'avance jamais masquée et nécessite une complète transparence ainsi qu'une totale liberté sur les positionnements politiques des candidates et des candidats ;
 - Exige l'abandon de cette proposition qui entache la qualité de notre démocratie.
-